

Critères d'assignation des candidates

Ces critères concernent l'assignation des candidates : éducatrices, éducateurs, cuisinières et cuisiniers, dans les centres de la petite enfance, membres du service de remplacement.

OBJECTIFS :

- Répondre le mieux possible aux besoins des membres, dans le but de dispenser des services de qualité.
- Utiliser les disponibilités des ressources de façon maximale.

PRINCIPES DE BASE :

- 1) Le service assigne la candidate demandée par le CPE.
 - 2) Si la candidate demandée n'est pas disponible OU si le CPE n'a mentionné aucune personne en particulier, le service privilégie, en premier lieu, la stabilité, en choisissant une candidate ayant déjà fréquenté le CPE
 - Si plus d'une candidate ayant déjà fréquenté ce CPE est disponible, le service considère les facteurs suivants :
 - ü La candidate qui semble la plus appréciée par le CPE.
 - ü La candidate qui fréquente le plus régulièrement ce CPE.
 - ü La candidate qui a fréquenté ce CPE durant la même semaine.
 - ü La candidate qui a déjà été assignée dans le groupe d'enfants concernés.
 - Si aucune candidate ayant déjà fréquenté le CPE n'est disponible, le service effectue une recherche parmi les nouvelles candidates et considère les facteurs suivants :
 - ü La formation reconnue, si cette exigence a été spécifiée par le CPE.
 - ü Les habiletés de la candidate, si des spécifications ont été faites dans ce sens par le CPE.
- Exemples : † Expérience avec les poupons.
† Expérience auprès d'enfants présentant des besoins particuliers

- Si plus d'une nouvelle candidate disponible répond à l'une ou l'autre de ces exigences, le service considère les facteurs suivants :
 - ü Les disponibilités de la candidate, dans le cas où le remplacement pourrait de se prolonger.
 - ü La possibilité de communiquer rapidement avec la candidate, si la confirmation doit être faite dans les plus brefs délais.
 - ü La proximité entre le CPE et la résidence de la candidate.
 - ü Les facilités de transport et de stationnement.

CONTEXTES PARTICULIERS :

Deux circonstances peuvent influencer les critères d'assignation privilégiés par le service de remplacement : les demandes urgentes et le taux élevé de demandes. Dans un cas comme dans l'autre, le nombre de ressources disponibles aura un impact sur le processus d'assignation, puisque le service tend à satisfaire le plus de membres possible et ceci, dans les délais les plus rapides. Le service tente de composer au mieux avec les ressources disponibles en considérant toutes les possibilités.